



17^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES V.H.C.

22, 23, 24 et 25 Octobre 2026

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC
Coefficient 2

CHAMPIONNAT DES RALLYES VHC de la LIGUE OCCITANIE
MEDITERANNEE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT

Résidence le Rimbaud Bat A
577, Avenue Louis RAVAS 34080 – MONTPELLIER
Tél 04.67.61.00.99 - asa-herault@orange.fr - www.criteriumcevennes.com

En route vers la neutralité carbone !

S'inscrivant dans une démarche de développement durable toutes les infos du rallye et son déroulement paraîtront sur le site internet officiel

www.criteriumcevennes.com

REGLEMENT PARTICULIER	17 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	1/6
-----------------------	--	---	-----

Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques du VHC 2026.
Le 17^{ème} Critérium des Cévennes véhicules historiques (VHC) reprend l'intégralité du règlement particulier du 67^{ème} Critérium des Cévennes à l'exception des articles suivants qui précisent certains points spécifiques.

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault remercie les personnes qui ont apporté leur soutien et leur aide efficace à l'organisation du 17^{ème} CRITERIUM des CEVENNES V.H.C 2026.

PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d’Affichage Numérique). **Les horaires de départ et d’arrivée des étapes sont estimatifs car les VHC partant réglementairement derrière le CFR et dans certaines ES derrière le eRALLYE ils dépendent du nombre d’engagés en Moderne et eRallye**

DEROULEMENT DU RALLYE

Vendredi 23 octobre 2026

15h30	Départ 1 ^{ère} étape – FUN KART BRISSAC
20h39	Arrivée 1 ^{ère} étape – Parc fin d’étape FUN KART BRISSAC
21h00	Publication du classement partiel de la 1 ^{ère} étape à l’issue de la dernière E.S courue et de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape

Samedi 24 octobre 2026

10h15	Départ 2 ^{ème} étape – FUN KART BRISSAC
22h01	Arrivée 2 ^{ème} étape – Parc fin d’épape FUN KART BRISSAC
22h30	Publication du classement partiel de la 2 ^{ème} étape à l’issue de la dernière E.S courue et de l'ordre et heures de départ de la 3 ^{ème} étape

Dimanche 25 octobre 2026

10h28	Départ 3 ^{ème} étape – FUN KART BRISSAC
14h43	Arrivée 3 ^{ème} étape (CH 16A) – Podium Place G. Frêche parvis de la mairie - Montpellier
15h30	Publication du classement final provisoire 30’ après l’arrivée du dernier concurrent au dernier CH 16C

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 22 octobre au 25 octobre 2026, en qualité d’organisateur administratif et technique :

17^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VHC

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le 25/06/2026 et enregistré sous le numéro R10/2026. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation le 17/08/2026 sous le numéro 647.

Représentant de l’ASA HERAULT pour les concurrents VHC : Joel MARAINE

REGLEMENT PARTICULIER	17 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	2/6
-----------------------	--	---	-----

1.1 p – OFFICIELS

Idem au Règlement Particulier du 67^{ème} Critérium des Cévennes C.F.R. sauf :

Collège des Commissaires Sportifs

Président	Georges LEMMENS	46609
Membre	Gilbert GIRAUD	4664
Membre	Michelle BASCOUL	149759

Direction de Course

Directeur de Course VHC	Jannick DAUBIGNE	6560
-------------------------	------------------	------

Commissaires Techniques

Responsable Délégué Technique FFSA	Yvon JOURNAUX	19327
	Claudine CHABAUD	156447
	Michel JAMET	189386

Chargés des Relations avec les Concurrents & Vérifications des Publicités et Carnet de Bords	Armand HAY	1253
	Joel MARAINE	2717

1.2 p ELIGIBILITE

Le 17^{ème} Critérium des Cévennes VHC, compte pour :

- la Coupe de France des Rallye Coefficient 2
- le Championnat Rallye VHC 2026 de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS & PILOTES

3.1 p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme aux Règlements Standard FFSA

3.1.5. p Toute personne qui désire participer au 17^{ème} Critérium des Cévennes VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le : **Lundi 12 octobre 2026, minuit accompagnée des droits d'engagements.**

ASA HERAULT Résidence Rimbaud Bt A 577, ave. Louis Ravas 34080-MONTPELLIER
Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.criteriumcevennes.com

Les formulaires de demande d'engagement, les fiches d'assistance et de reconnaissances sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault www.criteriumcevennes.com et si possible remplis en ligne avant impression.

3.1.10 p NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre des engagés est fixé à 25 voitures. Ce nombre pourra être modifié en fonction du nombre de véhicules engagés dans le 67^{ème} Critérium des Cévennes (185) et le 6^{ème} Critérium VHRS/ 4^{ème} Critérium VMRS (25), eRALLYE (15) soit **250** voitures en tout.

3.1.11 p DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- 550 € pour tous les concurrents + 50 € pour le module de géolocalisation
- 450 € pour les concurrents licenciés de l'ASA Hérault (équipes complètes) + 50 € pour le module de géolocalisation

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

REGLEMENT PARTICULIER	17 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	3/6
-----------------------	--	---	-----

3.1.12 p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent, des photocopies des licences du permis de conduire et la photocopie du 1^{ère} page PTH ou PTN.

Pour les paiements par virement, veuillez indiquer les coordonnées du destinataire :

Titulaire du Compte : ASA HERAULT

577, avenue Louis Ravas - Le Rimbaud Bt A 34080 MONTPELLIER

Banque de domiciliation : Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Identification du Compte (Iban) : FR 76 1348 5008 0008 9137 3982 447

Code Banque : CEPAFRPP348

Les frais de virement seront à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces ou un chèque à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc ... afin de pouvoir faire le rapprochement.

De part leur engagement et leur signature, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au rallye et à les assumer. Ils certifient connaître les différents articles du présent règlement particulier. Ils acceptent tous les règlements applicables à ce Rallye (conformes à la réglementation générale des rallyes, au C.F.R. 2026 et les règles spécifiques Rallye VHC 2026.

3.3 p ORDRE DES DEPARTS –

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition pour la 1^{ère} étape et dans l'ordre des classements de cette étape pour les 2^{ème} et 3^{ème} étape.

Les équipages engagés dans le 17^{ème} Critérium VHC partiront derrière le Rallye Moderne ou selon les ES du eRallye (A290 électrique).

ARTICLE 4 P– VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1 p VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règlements spécifiques des rallyes VHC et de la coupe de France 2026 des rallyes VHC. Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E,F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1, J2 et K (de 1947 à 2000) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

- GROUPE 1 - T - Tourisme
- GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de Série
- GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
- GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC - Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J
- GROUPE A Tourisme J
- GROUPE B J
- GROUPE K
- Les voitures du Groupe Classic de Compétition de 1977 à 1992, en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France. Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinct.

REGLEMENT PARTICULIER	17 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	REGLEMENT PARTICULIER AVEC VISA FFSA DU 17/08/2026	4/6
-----------------------	--	---	-----

6.1 p DESCRIPTION

Le 17^{ème} Critérium des Cévennes VHC représente un parcours total de **586.82 kms** et comporte 13 épreuves spéciales, dont 13 E.S. différentes, d'un total de **163.73 kms (soit 27.90 %)**. Il est divisé en 3 étapes et 4 sections.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. N°	NOMS DES SPECIALES	LONGUEUR	VENDREDI 23	SAMEDI 24	DIMANCHE 25
1	LA CADIERE- SUMENE	12.84 km	1 fois		
2	LE REY - MANDAGOUT	8,51 km	1 fois		
3	MONTARDIER – ROQUEDUR “CC-PAYS VIGANAIS”	16.74 km	1 fois		
7	ST ANDRE DE VALBORGNE – Col de L'ESPINASSE	12,48 km		1 fois	
8	Col du PAS – LES PLANTIERS “CC CAUSSE AIGOUAL CEVENNES”	9,29 km		1 fois	
9	LES PLANTIERS – Col de BES	13.87 km		1 fois	
10	Col de LA TRIBALLE – ST MARTIAL – SUMENE “CC GANGES SUMENE”	14,39 km		1 fois	
11	FUN KART BRISSAC	1.60 km		1 fois	
12	“LES 5 COLS” ST ANDRE DE VALBORGNE - SUMENE	53,58 km		1 fois	
13	BRISSAC – CAUSSE DE LA SELLE	8.22 km			1 fois
14	ST BAUZILLE - FERRIERES LES VERRERIES	4.70 km			1 fois
15	POMPIGNAN - CLARET	6.51 km			1 fois
16	SUD DE FRANCE ARENA “MONTPELLIER METROPOLE”	1,00 km			1 fois

RECAPITULATIF	E.S.	LIAISONS	TOTAL
ETAPE 1	38.09 km	103.82 km	141.91 km
ETAPE 2	105.21 km	192.99 km	298.20 km
ETAPE 3	20.43 km	126.28 km	146.71 km
TOTAL RALLYE	163.73 km	423,09 km	586.82 km

NOTE IMPORTANTE

Les longueurs des E.S. et les distances entre 2 C.H. du parcours de liaison sont données à titre indicatif et susceptibles de changement jusqu'au début de l'épreuve. Seules celles indiquées dans le road-book feront foi. L'ES12 pourrait être parcourue de nuit.

6.2 p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes 2026.

Particularités identiques à celles du rallye CFR 67eme Critérium des Cévennes.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme aux règlements spécifiques des Rallyes.

9.1p CLASSEMENTS PILOTES

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1992).
- Un classement général pour les petites cylindrées

Les voitures du groupe Classic de Compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J et K.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P – REMISES DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 25 octobre 2026 sur le Podium d'Arrivée – place G. Frêche Parvis de la mairie MONTPELLIER.

Tous les équipages classés seront récompensés.